



79178 - Quel est le verdict de celui qui rompt le jeûne à cause d'un avis infondé puis le rattrape ?

question

Allah a voulu que je sois atteint de la tuberculose pulmonaire. Je me suis mis à subir des perfusions quotidiennes durant une année, à côté d'autres médicaments répartis sur trois moments chaque jour. Ce traitement a coïncidé avec l'arrivée du mois béni de Ramadan. Je me suis mis à observer le jeûne malgré tout. Quinze jours plus tard, je suis allé comme d'habitude subir une perfusion au centre de santé. Là, l'infirmier m'a demandé si j'observais le jeûne. Quand j'ai répondu affirmativement, il m'a dit de ne plus le faire. Dès lors, j'ai cessé de jeûner pour le reste du mois. Ensuite, j'ai rattrapé les jours non jeunés. Quand j'ai appris que la perfusion n'est pas incompatible avec la pratique du jeûne, j'ai éprouvé du regret pour avoir commis un énorme péché car mon intention de jeûner tout le mois en dépit de ma maladie était claire. J'ai beaucoup à reprocher à cet infirmier qui m'avait recommandé l'abandon du jeûne. J'espère que vous me direz ce que prévoit la loi islamique sur le sujet.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement :

Les injections prises par le malade sont de deux types :

Le premier type : Ce sont les injections nutritives. Celles-ci rompent le jeûne du malade qui les prend volontairement.

Le deuxième type : Ce sont les injections qui ne sont pas nutritives. Elles n'ont aucun impact sur le jeûne, qu'elles soient intraveineuses ou intramusculaires, selon l'avis le plus juste émis par les ulémas, car elles n'ont rien à voir avec le manger et le boire et ne leur sont pas assimilables.



Voir les réponses données à la question N° [49706](#) et à la question N° [65632](#) qui contiennent les Fatwas émis par les ulémas sur cette question.

Il est probable que l'infirmier en question s'est référé à l'avis de ceux qui estiment que toute injection rompt le jeûne une fois arrivée dans le tube digestif.

Toujours est-il que votre rupture du jeûne fondée sur sa parole suivie du rattrapage du jeûne que vous avez rompu signifie que vous avez fait tout ce que vous devriez faire et de là vous n'êtes redevable de rien.

On a interrogé cheikh Ibn Outheïmine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) sur le cas d'une femme qui s'était enduit les cheveux et à qui sa sœur avait dit que cet acte rompait son jeûne, alors elle a rompu effectivement son jeûne ce jour-là puis elle l'a rattrapé ...

Voici la réponse du cheikh : « La réponse à cette question comporte deux aspects :

Le premier aspect : est que la sœur a donné un avis sans connaissance de cause car le fait de s'enduire les cheveux alors qu'on observe le jeûne ne l'invalidé pas.

Le second aspect : concerne la femme qui a reçu un avis fondé sur l'ignorance, l'a accepté et a rompu son jeûne, puis l'a rattrapé plus tard. Celle-là n'encourt rien car elle a fait ce qu'elle devrait faire. » Extrait de *Madjmou' Fatawa cheikh Ibn Outheïmine* (19/226).

Deuxièmement :

Dans votre question vous avez dit ceci : « Le destin divin a voulu » cette expression est une erreur très répandue. Le destin n'a pas de volonté. Ce qui est juste c'est de dire : Allah a voulu ou a décrété.

On a interrogé cheikh Ibn Outheïmine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) concernant les expressions « les circonstances ont voulu que telle ou telle chose arrive... » « les décrets ont fait que telle ou telle chose arrive... » Voici sa réponse : « Ces expressions sont condamnables car les circonstances et les décrets n'ont pas de volonté. Seul Allah, le Puissant et le Majestueux, possède



la vraie volonté (destin). Toutefois, si on dit : « Le décret d'Allah a impliqué que telle ou telle chose arrive, cela ne représente aucun inconvénient. On ne doit pas attribuer le destin à la volonté, l'attribut n'a pas de volonté, mais c'est le qualifié qui en a. » Extrait de *Madjmou' Fatawa cheikh Ibn Outheïmine* (3/113).

Nous implorons Allah le Très-Haut qu'Il vous guérisse, vous accorde le bien-être et vous octroie plus de compréhension et de connaissance.

Et Allah, le Très-Haut, sait mieux.